



Non, M. Bolloré, tout n'est pas permis

Dès l'annonce de la déprogrammation par Vincent Bolloré de l'enquête sur le Crédit Mutuel, en juin dernier, Jean-Baptiste Rivoire, rédacteur en chef adjoint de l'émission *Spécial Investigation* avait demandé des explications à la direction de Canal+. Cette enquête sur la banque « mutualiste » qui évoquait un système d'évasion fiscale et de blanchiment d'argent organisé par la banque, par ailleurs partenaire financier du groupe Bolloré, avait été censurée sur demande de son dirigeant et ami de Bolloré, Michel Lucas. Finalement diffusée sur France 3 le 7 octobre, l'émission a bénéficié d'une importante audience. La réponse de Bolloré, après la mise au pas des équipes de Canal+ (licenciement des directions intermédiaires et des auteurs des Guignols de l'Info, menace sur le zapping et de Patrick Menais son responsable) n'a pas tardé.

Convoqué à un entretien préalable, sans aucun motif écrit, en vue d'un éventuel licenciement le lundi 19 octobre à 15h, la direction de Canal+ a finalement informé Jean-Baptiste Rivoire qu'elle avait décidé de ne pas poursuivre la procédure initiée à son encontre.

En effet, le licenciement de J-B Rivoire, nommé représentant syndical CGT au comité d'entreprise de Canal +, aurait nécessité l'accord de l'inspection du travail. Sans parler de la tempête médiatique naissante que la direction de Canal+ a voulu éteindre...

Le recul de la direction de la chaîne concernant sa volonté de se débarrasser de M Rivoire est une première victoire. Cependant les multiples tentatives de M Bolloré de mise au pas des salariés (licenciements, censure, contrôle, etc) risquent d'accélérer le départ déjà amorcé des abonnés écoeurés de la disparition du défunt esprit frondeur de la chaîne dont un des slogans était « Canal+, la télé pas comme les autres ! »

Le SNJ-CGT apporte tout son soutien à Jean-Baptiste Rivoire qui a eu le courage de rejoindre notre syndicat et à l'ensemble du syndicat CGT Canal +.

Montreuil le 20/10/2015